

**SANTERRE SAEP**

Amiens, le 26 mai 2020

MONSIEUR LE PRESIDENT  
SANTERRE SIEP  
BUREAU DDE  
1 RUE D'ASSEL  
80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

	Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement		<b>00108477</b>		lundi 23 mars 2020 à 10h30
Unité de gestion		0089	SANTERRE SAEP	par : 2VD
Installation	UDI	000967	DEMUIN UDI	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001758	CENTRE BOURG	Commune : AUBERCOURT
Localisation exacte			MAIRIE SIMPLE BUANDERIE	

*inférieure supérieure inférieure supérieure*

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : PCLAT

Code SISE de l'analyse : 00108585

Référence laboratoire : H\_CS20.3623.6

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

*inférieure supérieure*

*inférieure supérieure*

*inférieure supérieure*

*inférieure supérieure*

**DIVERS MINERAUX**

Perchlorate

8,01 µg/L

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00108477 )**

L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à 4µg/l et une valeur inférieure ou égale à 15µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Préfecture et par délégation,  
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Andani ANDJILANI

